

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du compte rendu de la séance du 14 mars 2008

1. Désignation des délégués au conseil de la C.A.P.M.
2. Désignation d'un délégué au conseil d'administration de l'Agence d'Urbanisme
3. Désignation des délégués au conseil d'administration du CCAS
4. Désignation des membres de la commission d'appel d'offres
5. Désignation des délégués au comité de jumelage
6. Désignation des délégués au conseil d'école
 - 6.1. conseils d'écoles maternelle et primaire Bataille
 - 6.2. conseils d'écoles maternelle Curie et primaire Jeanney
 - 6.3. conseil d'école école primaire du Fort-Lachaux
7. Désignation d'un délégué au conseil d'administration du collège Gustave Courbet
8. Désignation d'un délégué à la prévention routière
9. Désignation de délégués au syndicat intercommunal d'IDEHA
10. Désignation de délégués au syndicat du gaz
11. Désignation de délégués au Comité d'Animation Jeunesse Sports et Loisirs (CAJSL)
12. Désignation de délégués au Conseil d'Administration de l'A.O.E.
13. Désignation de délégués à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de TRAME
14. Désignation d'un délégué au Conseil d'Administration de l'ADEC
15. Indemnité du Maire, des adjoints et des conseillers délégués
16. Délégations générales du Maire
17. Approbation du règlement intérieur du conseil municipal
18. Approbation du règlement intérieur des commissions municipales
19. Formation des commissions municipales
 - 19.1 mise en place des commissions municipales
 - 19.2 désignation des élus siégeant dans les commissions municipales
20. Divers

COMPTE RENDU DE LA 2^{ème} SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2008

Le 26 mars 2008 sur convocation régulière du Maire en date du 20 mars 2008, le Conseil Municipal s'est réuni salle Frédéric Bataille, sous la présidence de Monsieur Denis SOMMER, Maire en exercice. Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19 h 30.

Tous les conseillers sont présents à l'exception de :

Madame SASSATELLI	pouvoir à Monsieur GRARADJI
Monsieur GAUTHIER	pouvoir à Monsieur GAIFFE

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, Monsieur GAIFFE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire :

- Informe qu'il a vérifié les modalités de vote du Maire au sein du conseil municipal suite à l'incident lors de la précédente qui a contraint l'assemblée à recommencer l'élection du Maire. Ainsi, les pouvoirs sont bien comptabilisés lors de l'élection du Maire et de ses Adjoints.
- Annonce qu'il présentera en fin de séance une motion relative au licenciement d'un syndicaliste à PMTC Mandeuve, déposée sur table.

Approbation du compte rendu de la séance du 14 mars 2008

Vote : Unanimité

Monsieur CUGNEZ :

- Remarque que le compte rendu de la séance du conseil municipal du 5 février 2008 n'a pas été approuvé.

Monsieur le Maire :

- Informe que ce compte rendu sera approuvé lors de la prochaine séance.

I. Désignation des délégués au conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Monsieur le Maire :

- expose :

Les conseillers municipaux doivent procéder à l'élection parmi leurs membres, des délégués au conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard en vertu de l'article L. 5211-7 du code général des collectivités territoriales et de l'arrêté préfectoral 6214 du 28/10/1999.

L'élection doit avoir lieu dans les trois semaines suivant l'élection du Maire. Le respect de la parité n'est pas rendu obligatoire par les textes régissant les établissements de coopération intercommunale.

L'élection se fait, délégué par délégué, par scrutin secret à la majorité absolue, à trois tours le cas échéant.

La commune de Grand-Charmont, en regard de sa population municipale, doit désigner trois délégués titulaires et un délégué suppléant.

- fait appel à candidatures.

Candidats aux postes de délégués titulaires à la CAPM :

Monsieur SOMMER
Madame LAZAAL
Monsieur GUILLEMET

Candidats au poste de délégué suppléant à la CAPM :

Monsieur CONTEJEAN

Conseillers délégués titulaires

- ***Élection du premier délégué***

Monsieur SOMMER : 25 voix
Bulletins blancs : 4

Monsieur SOMMER est élu délégué à la CAPM

- ***Élection du deuxième délégué***

Madame LAZAAL : 25 voix
Bulletins blancs : 4

Madame LAZAAL est élue déléguée à la CAPM

- ***Élection du troisième délégué***

Monsieur GUILLEMET : 25 voix
Bulletins blancs : 4

Monsieur GUILLEMET est élu délégué à la CAPM

- ***Conseiller délégué suppléant***

Monsieur CONTEJEAN : 26 voix
Bulletins blancs : 3

Monsieur CONTEJEAN est élu délégué suppléant à la CAPM

II. Désignation des délégués de la commune dans les différents organismes

Monsieur le Maire :

- Propose de voter à main levée les délégués de la commune dans les organismes suivants et demande aux membres de l'opposition s'ils souhaitent intégrer une place dans les listes présentées par le groupe majoritaire

Accord : Unanimité

Désignation d'un délégué à l'Agence d'Urbanisme

Candidat :

Monsieur GAIFFE : 25 voix
4 abstentions

Désignation de 5 délégués au Conseil d'Administration du Centre Communale d'Action Sociale

Monsieur le Maire :

- Rappelle que selon l'article L. 123-6 du code de l'action sociale et des familles prévoit que les membres élus au conseil d'administration du CCAS par le conseil municipal, doivent être renouvelés à la suite de chaque renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil.

Les dispositions afférentes à la composition du conseil d'administration des CCAS sont codifiées aux articles L.123-6, R 123-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles ainsi qu'à l'article L 237-1 du code électoral et au décret du 6 mai 1995.

Les délégués, au nombre de 5, sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il n'est pas nécessaire que les listes déposées soient complètes.

Candidats :

- Annette DESLOGES
- Sylvie JACQUEMAIN
- Aline CHEVAL
- Rolande DUBAIL
- Jean-Pierre CUGNEZ

Vote : 28 pour
1 abstention

Désignation de 5 délégués à la commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Maire :

- expose :

L'élection par le conseil municipal des membres de la commission d'appel d'offres s'effectue selon la règle du scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms que de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

La commission est composée de 5 délégués titulaires et de 5 délégués suppléants. Il est tout d'abord procédé à l'élection des délégués titulaires puis à l'élection des délégués suppléants.

Le principe de parité n'est pas exigé par les textes.

Candidats aux postes de délégués titulaires:

- Régis GAIFFE
- Olivier DALON
- Michel TABOUREAU
- Antoinette DE MELO
- Brigitte GUICHON

Candidats aux postes de délégués suppléants :

- Jean-Paul MUNNIER
- Georges CONTEJEAN
- Gérard BERTHON
- Pascal GAUTHIER
- Robert GRILLON

Vote : Unanimité

Vote : Unanimité

Désignation des 4 délégués au Comité de Jumelage

Candidats :

- Denis SOMMER
- Nadia DAMIS
- Annie GLEJZER
- Jean-Pierre CUGNEZ

Vote : 28 pour
1 abstention

Désignation des délégués aux Conseils d'École :

Monsieur le Maire :

- Annonce deux candidatures du groupe majoritaire pour chaque école parmi lesquelles il propose d'en retirer une, si l'opposition souhaite présenter un membre en tant que délégué suppléant dans un Conseil d'École

Les membres de l'opposition refusent.

○ ***Conseil d'École maternelle et primaire Bataille :***

Candidats :

- Zahia LAZAAL (déléguée titulaire)
- Olivier DALON (délégué suppléant)

Vote : Unanimité

○ ***Conseil d'École maternelle Curie et primaire Jeanney :***

Candidats :

- Ergin CANKAYA (délégué titulaire)
- Maurade GRARADJI (délégué suppléant)

Vote : Unanimité

○ ***Conseil d'École du Fort-Lachaux :***

Candidats :

- Marie Odile HEMMER (déléguée titulaire)
- Zahia LAZAAL (déléguée suppléante)

Vote : Unanimité

Désignation du délégué au Conseil d'Administration du Collège Gustave COURBET

Candidat : Jean- Paul MUNNIER

Vote : Unanimité

Désignation du délégué à la Prévention Routière

Candidat : Olivier DALON

Vote : Unanimité

Désignation de 2 délégués au syndicat intercommunal d'IDEHA (ex. Union de Franche Comté)

Monsieur le Maire :

- Propose de retirer une candidature d'un membre de la majorité si l'opposition souhaite se présenter pour un poste de délégué au syndicat intercommunal d'IDEHA.

Monsieur GRILLON :

- Souhaite se présenter

Candidats : Robert GRILLON
Sylvie JACQUEMAIN

Vote : Unanimité

Désignation de deux délégués au Syndicat du Gaz

Candidats : Georges CONTEJEAN
Robert GRILLON

Vote : Unanimité

Désignation de 4 délégués au Comité d'Animation Jeunesse Sports et Loisirs (C.A.J.S.L)

Candidats : Nadia DAMIS
Daniel BOURQUIN
Jean-louis GUILLEMET
Gérard BERTHON

Vote : Unanimité

Désignation de 4 délégués au Conseil d'Administration de l'Association des Œuvres Educatives (A.O.E)

Candidats : Jean-Paul MUNNIER
Zahia LAZAAL
Michel TABOUREAU
Robert GRILLON

Vote : Unanimité

Désignation de 6 délégués à l'Assemblée Générale du Centre Social TRAME (dont 3 seront également délégués au Conseil d'Administration)

Candidats à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration : Rolande DUBAIL
Annie GLEJZER
Brigitte GUICHON

Vote : Unanimité

Candidats à l'Assemblée Générale : Ergin CANKAYA
Nadia DAMIS
Michel TABOUREAU

Vote : Unanimité

Désignation d'un délégué au Conseil d'Administration de l'ADEC

Candidate : Françoise COUR

Vote : Unanimité

III. Indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers délégués

Monsieur le Maire :

- Expose :

Le conseil municipal, sur proposition du Maire et conformément à l'article L 2123-23 du code général des collectivités territoriales et à la loi n° 2000-294 du 5.04.2000, propose de fixer ainsi qu'il suit le montant des indemnités des élus :

Maire : 46,36 % de l'indice terminal en vigueur du traitement des fonctionnaires (indice brut 1015), soit **1 734,45 €** selon la valeur actuelle du point d'indice (valeur au 1/03/2008).

Adjointes (8) : 35,20 % du montant brut de l'indemnité du Maire, soit **610,53 €** selon la valeur actuelle du point d'indice.

Conseillers délégués (5) : 12,94 % du montant brut de l'indemnité du Maire, soit **224,43 €** selon la valeur actuelle du point d'indice.

NB : l'indemnité des conseillers délégués est obligatoirement comprise dans l'enveloppe budgétaire maire et adjoints.

Enveloppe mensuelle maximum autorisée :	8 642,30 €	selon valeur actuelle
Enveloppe mensuelle proposée :	7 740,84 €	du point d'indice

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2008. La présente délibération prend effet à la date d'installation du nouveau conseil municipal le 14 mars 2008.

Vote : 26 pour
3 abstentions

IV. Délégations générales du Maire

Monsieur le Maire :

- Expose :

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la Loi n° 2007-1787 du 20/12/2007 article 13, le Maire peut bénéficier des délégations suivantes pour toute la durée de son mandat :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2. De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
3. De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à 200 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
4. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
5. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
7. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
8. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
9. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
10. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
11. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
12. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
13. De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
14. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
 16. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
 17. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal à 50 000 €;
 18. De donner, en application de l'article L 321-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
 19. De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
 20. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal de 350 000 €;
 21. D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme
- Demande d'approuver les délégations du Maire proposées

Monsieur GRILLON :

- S'interroge quant à l'article 19 et demande si la délégation de la signature des conventions concernant les PVR nécessite tout de même une discussion préalable en conseil municipal

Monsieur le Maire :

- Répond par l'affirmative. Toute décision sera prise en conseil municipal et le PVR sera forcément présenté au conseil municipal avant la signature de la convention
- Ajoute que la plupart des dossiers sont traités en conseil municipal avant signature

Vote : 26 pour
3 abstentions

V. Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le Maire :

- Propose d'approuver le règlement intérieur du conseil municipal présenté.

Monsieur DRIANO :

- Demande si un calendrier des réunions du conseil municipal sera établi

Monsieur le Maire :

- Explique qu'un calendrier prévisionnel sera réalisé mais il n'est pas toujours évident de déterminer les dates de réunions au préalable. En effet, dans la mesure où la ville réalise des demandes de financements, elle est régulièrement contrainte à déposer les dossiers dans les délais fixés par les organismes. Dans ce cas, par exemple, le conseil municipal doit se réunir une fois le dossier terminé et avant la date limite de dépôt de celui-ci.
- Ajoute que les commissions municipales fixeront elles mêmes leur calendrier de réunions et il peut arriver que la municipalité saisisse une commission sur un sujet particulier, en cas d'urgence.

Monsieur DRIANO :

- Demande quelle sera la périodicité de réunion du conseil municipal

Monsieur le Maire :

- Affirme que le conseil municipal pourra se réunir environ tous les mois ou tous les mois et demi, en fonction de l'actualité et en fonction de l'avancement des dossiers.
- Remarque que lors du précédent mandat, le calendrier n'était pas parfaitement tenu. Un conseil municipal se prépare avec les élus mais aussi avec les services et, la commune ne dispose que d'un seul cadre, c'est donc aussi au rythme de travail des services que les conseils municipaux peuvent se tenir.

Monsieur GRILLON :

- Demande si les conseils municipaux auront lieu à un jour fixe de la semaine

Monsieur le Maire :

- Précise que les conseils municipaux se dérouleront principalement le mercredi afin de satisfaire le maximum de conseillers.

Monsieur GRILLON :

- Demande si un micro peut être installé vers le fond de la salle pour une meilleure écoute et communication de chaque conseiller dans l'assemblée

Monsieur le Maire :

- Pense que chacun s'entend relativement bien dans cette salle et qu'il n'est pas nécessaire de rajouter des appareils si chacun fait l'effort de forcer un peu la voix

Madame GUICHON :

- Souhaite que les dates de réunions des commissions ne se chevauchent pas et qu'il n'y ait pas deux réunions de commissions différentes dans la même journée

Vote : Unanimité

VI. Approbation du règlement intérieur des commissions municipales

Monsieur le Maire :

- Propose d'approuver le règlement intérieur des commissions municipales présenté

Monsieur CUGNEZ :

- Remarque que l'article 16 a été modifié car les comptes rendus devront désormais être diffusés dans un délai d'un mois.
- Ajoute qu'il attend toujours la diffusion du compte rendu de la commission des travaux qui s'est réuni en octobre 2007

Monsieur le Maire :

- Affirme que cet article imposera aux services l'obligation de transmettre les comptes rendus dans un délai d'un mois

Vote : Unanimité

VII. Formation des commissions municipales

Monsieur le Maire :

- Expose :

Suite à l'adoption du règlement des commissions, il convient de mettre en place les différentes commissions municipales et de désigner les élus qui siègeront dans ces instances.

Il appartient au conseil municipal de décider la création des différentes commissions municipales, le règlement des commissions quant à lui fixant le nombre maximum des conseillers siégeant dans chaque commission.

Il est proposé de mettre en place pour la durée de ce mandat, les commissions suivantes :

- ❖ COMMISSION DES FINANCES
- ❖ COMMISSION ÉDUCATION – ENFANCE – JEUNESSE
- ❖ COMMISSION URBANISME – HABITAT – PROJETS STRUCTURANTS ET DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE
- ❖ COMMISSION ENVIRONNEMENT – TRANSPORTS – CIRCULATION – TRAVAUX
- ❖ COMMISSION SPORTS – ANIMATION – VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE – VIE DES QUARTIERS

- Demande de bien vouloir se prononcer

Vote : Unanimité

Madame GUICHON :

- S'étonne de ne plus voir de commission aux affaires sociales

Monsieur le Maire :

- Considère que le Conseil d'Administration du CCAS en fait office

Madame GUICHON :

- Demande s'il peut y avoir des membres de l'opposition, non élus, parmi les membres extérieurs de commissions car une ancienne conseillère municipale souhaite poursuivre son engagement au sein du CCAS

Madame DESLOGES :

- Informe que certains représentants seront désignés au Conseil d'Administration du CCAS :
- 1 représentant des Associations familiales
 - 1 représentant d'une Association qui oeuvre dans le domaine de l'insertion
 - 1 représentant d'une Association de personnes âgées ou retraitées
 - 1 représentant d'une Association de personnes handicapées

Monsieur le Maire :

- Envisage de proposer à cette personne de participer aux réunions et aux débats mais sans possibilité de vote, si le conseil municipal y est favorable
- Demande d'approuver la répartition suivante des élus dans les différentes commissions :

❖ **COMMISSION DES FINANCES :**

Président :	Denis SOMMER	Maire
Vice-Présidente :	Françoise COUR	Adjointe
	Régis GAIFFE	Adjoint
	Jean-Paul MUNNIER	Adjoint
	Ergin CANKAYA	Conseiller municipal délégué
	Rolande DUBAIL	Conseillère municipale
	Brigitte GUICHON	Conseiller municipal
	Robert GRILLON	Conseiller municipal
	Christian DRIANO	Conseiller municipal

Suppléant de la majorité : Jean-Louis GUILLEMET

Suppléant de l'opposition : Jean-Pierre CUGNEZ

Vote : 28 pour
1 abstention

❖ **COMMISSION EDUCATION – ENFANCE – JEUNESSE :**

Président :	Denis SOMMER	Maire
Vice-Président :	Jean-Paul MUNNIER	Adjoint
	Zahia LAZAAL	Conseillère municipale
	Antoinette DE MELO	Conseillère municipale
	Pascal GAUTHIER	Conseiller municipal
	Marie-Odile HEMMER	Conseillère municipale
	Hélène SASSATELLI	Conseillère municipale
	Michel TABOUREAU	Conseiller municipal délégué
	Brigitte GUICHON	Conseiller municipal
	Robert GRILLON	Conseiller municipal

Suppléant de la majorité : Nadia DAMIS

Suppléant de l'opposition : Jean-Pierre CUGNEZ

Vote : 28 pour
1 abstention

❖ **COMMISSION URBANISME – HABITAT – PROJETS STRUCTURANTS ET DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE :**

Président :	Denis SOMMER	Maire
Vice-Président :	Régis GAIFFE	Adjoint
	Olivier DALON	Adjoint
	Sylvie JACQUEMAIN	Adjointe
	Ergin CANKAYA	Conseiller municipal délégué
	Michel TABOUREAU	Conseiller municipal délégué
	Pascal GAUTHIER	Conseiller municipal
	Jean-Pierre CUGNEZ	Conseiller municipal
	Robert GRILLON	Conseiller municipal

Suppléant de la majorité : Maurade GRARADJI
 Suppléant de l'opposition : Brigitte GUICHON

Vote : 28 pour
 1 abstention

❖ **COMMISSION ENVIRONNEMENT – TRANSPORTS – CIRCULATION – TRAVAUX :**

Président :	Denis SOMMER	Maire
Vice-Président :	Georges CONTEJEAN	Adjoint
	Olivier DALON	Adjoint
	Ergin CANKAYA	Conseiller municipal délégué
	Antoinette DE MELO	Conseillère municipale
	Dominique THIEBAULT	Conseillère municipale
	Jean-Pierre CUGNEZ	Conseiller municipal
	Brigitte GUICHON	Conseiller municipal

Suppléant de la majorité : Jean-Paul MUNNIER
 Suppléant de l'opposition : Robert GRILLON

Vote : 28 pour
 1 abstention

❖ **COMMISSION SPORTS – ANIMATION – VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE – VIE DES QUARTIERS :**

Président :	Denis SOMMER	Maire
Vice-Présidente :	Françoise COUR	Adjointe
	Nadia DAMIS	Adjointe
	Daniel BOURQUIN	Conseiller municipal délégué
	Annie GLEJZER	Conseillère municipale déléguée
	Maurade GRARADJI	Conseiller municipal délégué
	Jean-Louis GUILLEMET	Conseiller municipal
	Gérard BERTHON	Conseiller municipal
	Antoinette DE MELO	Conseillère municipale
	Daniel RICHARD	Conseiller municipal
	Hélène SASSATELLI	Conseillère municipale
	Dominique THIEBAULT	Conseillère municipale
	Jean-Pierre CUGNEZ	Conseiller municipal
	Robert GRILLON	Conseiller municipal
	Christian DRIANO	Conseiller municipal

Suppléant de la majorité : Rolande DUBAIL
 Suppléant de l'opposition : Brigitte GUICHON

Vote : 28 pour
 1 abstention

Monsieur CUGNEZ :

- Demande par qui sera animée la Commission Environnement puisque Monsieur CONTEJEAN en est Vice-président alors que Monsieur DALON est l'Adjoint en charge des travaux

Monsieur le Maire :

- Souhaite que les commissions prennent véritablement toutes leur place dans la réflexion municipale et que ce soit les élus qui travaillent avec l'aide des techniciens si nécessaire mais pas l'inverse. La parole des élus doit être privilégiée par rapport à la parole des techniciens. Il est donc préférable que le Vice-président soit autant que possible un élu qui a déjà la pratique et l'expérience des commissions. Cependant, Monsieur DALON pourra toujours présenter les dossiers qui le concernent

Monsieur CONTEJEAN :

- Précise que le travail sera collectif et les sujets seront abordés ensemble

Monsieur GRILLON :

- Demande la date limite à laquelle les membres extérieurs peuvent s'inscrire dans les commissions municipales

Monsieur le Maire :

- Informe que cette date n'est pas encore fixée. Elle sera communiquée prochainement par voie d'affichage

VIII. Motion pour le soutien d'Emmanuel GUILLIER, licencié PMTCMonsieur le Maire :

- Propose d'approuver la motion :

« La Direction PMTC se livre à une très grave atteinte au droit syndical et aux Droits de l'Homme en frappant de licenciement Emmanuel GUILLIER, délégué syndical central de l'entreprise.

Cette injustice s'ajoute aux très graves menaces qui pèsent sur la pérennité des emplois et des activités de l'entreprise PMTC qui projette de délocaliser 80% de la fabrication des scooters.

Ce serait une catastrophe pour notre bassin d'emploi déjà si durement touché par le chômage.

Le conseil municipal de Grand-Charmont réuni en séance le 26 mars 2008 élève une très vive protestation contre la mesure de licenciement d'Emmanuel GUILLIER et le projet de délocalisation de fabrique des scooters.

Il a demandé à la Direction de PMTC de renoncer à ce licenciement et à ce projet industriel dévastateur. »

Madame DE MELO :

- Demande quelles sont les raisons de son licenciement

Monsieur le Maire :

- Explique que la Direction de PMTC lui reproche certaines attitudes pendant les grèves.
- Précise qu'il y a une volonté de PMTC de déplacer la lutte syndicale vers ce licenciement afin de laisser avancer le projet industriel de délocalisation pendant que les salariés se mobilisent sur le désaccord du licenciement. Il est donc important que le conseil municipal et les élus du Pays de Montbéliard soutiennent ce combat
- Ajoute que ce licenciement marque un véritable recul dans le Pays de Montbéliard car le dernier licenciement de responsable syndical remonte à six ou sept ans. Il y a eu une manifestation de soutien la veille et la Direction de PMTC a refusé de recevoir les élus présents ce qui est tout à fait anormal

Madame GUICHON :

- Attire l'attention de l'assemblée sur le fait que d'autres entreprises, notamment dans la grande distribution, rencontrent des problèmes qui nécessiterait également une mobilisation des élus
- Pense que le conseil municipal devrait être d'avantage attentif et mobilisé pour tous les incidents de ce genre

Monsieur le Maire :

- Explique qu'une telle mobilisation est possible si il y a une volonté des salariés eux-mêmes et un refus de leur part de la situation. Cela dépend également de l'attitude des responsables syndicaux qui sollicitent ou non une mobilisation afin que l'opinion publique puisse les aider dans leur combat. Certains ne souhaitent pas le soutien de personnes extérieures à l'entreprise
- Cite l'exemple de l'entreprises IP MARTI dans laquelle les délégués syndicaux conduisaient toujours leur combat à l'intérieur de l'usine jusqu'au jour où, il y a eu la nécessité de présenter un rapport de force différent

Vote : Unanimité

IX. Questions diverses

Monsieur CUGNEZ :

- Demande s'il peut avoir connaissance du tableau qui était réalisé par Jean TROSSAT concernant les effectifs d'hommes et de femmes de la commune à la recherche d'un emploi avec le nombre d'hommes et de femmes indemnisés ou non

Monsieur le Maire :

- Précise que ce tableau sera présenté au prochain conseil municipal et informe Monsieur CUGNEZ qu'en tant que délégué au Conseil d'Administration du CCAS, il aura désormais connaissance de ces données

Monsieur GUILLEMET :

- Informe que la première ASCAPTRAIL' à Grand-Charmont aura lieu le 13 avril 2008 à partir de 9h30 à la salle polyvalente.

Séance levée à 20h48